

Madame AMYOT Fabienne

Pontarlier le 12 décembre 2012

Monsieur Etienne BLANC

Député de l'AIN

Mairie de Divonne

73 Avenue des Thermes

01220 DIVONNE LES BAINS

Lettre Recommandée AR

N° 1A 077 159 3252 7

Monsieur le Député,

Le 26 novembre 2012, je me suis présentée à votre permanence du lundi matin à la mairie de Divonne afin de vous rencontrer.

Vous n'étiez pas présent mais j'ai été reçue par votre Directeur de Cabinet Mr Nicolas RICHARD qui a pris note de mes deux motifs principaux de saisie en tant que député, et m'a dit me recontacter afin de convenir d'un rendez-vous avec vous.

A sa demande, je lui ai transmis à votre intention par mail, le courrier que j'ai adressé en octobre à Mr Hollande pour demander la restitution de mes enfants volés, leur réhabilitation, de soutenir la plainte pour coup d'Etat en France déposée à l'ONU et ce afin également d'asseoir sa légitimité.

J'ai transmis par mail à Mr Richard la demande de saisie du Ministère Public contre le sénateur Mr Claude Jeannerot et ses kommandos institutionnels pour des centaines de faits criminels et terroristes, dont la traite d'enfants ainsi que mon courrier envoyé au Conseil Supérieur demandant son intervention puisque le procureur de Besançon, le Président du Tribunal de Grande Instance sont parties prenantes des faits et des tortures à grande échelle.

Depuis, je n'ai toujours pas été sollicitée pour vous rencontrer.

Par conséquent, dans un souci de justice, je réitère ma demande.

Je suis candidate à l'élection présidentielle de 2012, légalement déclarée.

A ce jour, les français restent privés de l'élection et de la gouvernance de leur Président de la République légitime et toutes les décisions mises en œuvre par les kommandos socialistes de Mr Jeannerot à la tête de l'Etat sont frappées de nullité et de corruption.

Aucune des obligations légales et constitutionnelles, aucun des moyens obligatoires pour cette élection n'a été mis en œuvre par les institutions, pas même un seul.

Ce sont ainsi des centaines de modes procéduraux qui ont été violés, piétinés, empêchant toute élection et jusqu'à l'idée même d'une élection.

Ces faits sont dûment constatables et toujours en cours puisque Monsieur Hollande qui occupe le poste de Président de la République, ne peut pas présenter les moyens légaux de cette élection ni en justifier et encore moins en bénéficier.

Les mots n'existent pas pour décrire la situation actuelle de transgressions. Même un coup d'Etat reste une violation dérisoire comparativement à ce qui est mis en œuvre actuellement en France.

Les violences ainsi infligées aux français déjà rendus extrêmement vulnérables par ces mêmes imposteurs, sont indescriptibles et croire continuer à torturer les victimes est une pure folie.

Le fait qu'une telle gageure ait été mise en œuvre, sans vergogne, à la face de la France et ait été rendue possible, notamment grâce à la transgression de la Constitution par le Conseil Constitutionnel et par les prétendus organismes de contrôle de cette « élection », ne fait qu'aggraver jusqu'à l'acharnement dans l'absurde, le détournement des institutions et de la loi au détriment de leur esprit et ce alors qu'ils appartiennent en propre aux français.

Aucun de mes droits n'a été respecté en tant que candidate et de multiples entraves abusives, empêchant tout exercice de mes droits civiques et politiques m'ont été imposées de force, et avec force motivations discriminatoires et pour le moins choquantes, démontrant un niveau d'archaïsme stupéfiant et l'absolu contrôle exercé également par Mr Jeannerot et les institutions du Doubs sur cette élection.

La France ne pourra pas contourner son obligation humaine et son besoin naturel d'être dirigée, guidée et placée sous l'autorité de son Président légal. L'élection réelle, légale et juste doit avoir lieu et aura lieu.

Non seulement la France et les français sont privés du Président capable de la diriger alors que la situation de ce pays est à toute extrémité mais la France et les français sont contraints de force de supporter les divagations d'imposteurs qui n'ont que le crime comme compétence et sont de surcroît incapables de créer quoi que ce soit de sain et de durable, pourtant vital pour les français mais par contre, qui persévèrent en imposant des mises en œuvre idéologiques qui tuent notre pays et les français alors même que ceux-ci sont destitués par la force de tous leurs droits.

Le deuxième motif de mon déplacement en votre cabinet est directement lié au premier.

Je suis maman de plusieurs enfants nés dans les camps de concentration politico- idéologiques- sataniques français alors que je n'étais qu'adolescente, nés des suites de tortures et de monstruosité courantes, normales et normalisées en France, spécialement dans le Doubs, ce que vous pouvez facilement reconnaître, Monsieur Blanc, puisque vous avez été mandaté dans la Commission d'Enquête de l' « affaire » d'Outreau qui n'est en rien une « affaire » ou un « événement » mais rien d'autre qu'une chronique ordinaire de la vie ordinaire de millions de français sous emprise des sataniques ordinaires.

Le Ministère Public fait entrave à toute enquête, tout accès à la justice et toute arrestation des hommes politiques (dont un sénateur) qui se sont appropriés ma vie et celles de mes enfants à des

fins de sadisme et de cruauté monstrueuse. A ce titre, Madame Taubira, saisie, Mr Hollande saisi, Le Conseil Supérieur de la Magistrature, saisi, qui ont obligation d'agir en présence d'actes de terrorisme en cours, s'abstiennent et ce faisant, démontrent ce qui est public, c'est-à-dire être complice et partisan de ce sénateur.

Ce sont ces mêmes monstres qui se sont cru habilités à s'emparer du pouvoir en France.

La Haute Trahison est largement dépassée en tout. Il n'existe rien actuellement en France qui permette de seulement concevoir le début d'une organisation sociale, d'un embryon de société.

Des enfants sont tués chaque jour sur les autels sataniques pour les besoins de représentation de quelques « draculas » (selon le terme défini par un journaliste) et de surcroît, les français sont contraints de rendre un culte de notoriété et de respectabilité à ces monstres qui par force propagande envers leur personne, envahissent tout l'espace social, politique jusqu'à l'asphyxie et s'approprient pour eux-mêmes l'oxygène et le sang de tous les français.

Cela suffit. Rien de ce qui est fait pour éradiquer ces crimes et cette corruption n'est superflu.

Tout doit être mis en œuvre, par tous les moyens immédiatement et par chacun et ceux qui agissent et démontrent agir efficacement et loyalement doivent recevoir les honneurs de la France.

Les victimes de ces monstres ont dû subir sans aucune interposition de la « société » (et pour cause !) ces atrocités permanentes. Les « institutions » en tant que pourvoyeuses des garanties des droits n'existent pas mais sont entièrement détournées par quelques centaines de personnes, au profit de la monstruosité, d'une manière grotesque, tournant en dérision volontairement l'humain, comme seul les sataniques sont capables de le faire, de manière à humilier l'humain au cœur de l'humain.

Tous les fonctionnaires qui prennent part en dévoyant leur mission à l'hégémonie satanique doivent immédiatement être destitués de leur mission et doivent réparer jusqu'à due concurrence les dommages qu'ils ont causé à leurs victimes.

Tous les fonctionnaires qui contribuent à la traite des enfants en utilisant les institutions, doivent être arrêtés par tous moyens. Les enfants conçus par viols et tortures pour constitution de descendance satanique, qui sont tous enfouis au sein des « pupilles de l'Etat », sont vendus et la vente est faite avec édition d'actes d'officiers ministériels ou judiciaires manifestement grotesques.

Ainsi un enfant né en 1980 dans les camps de concentration sataniques, déclaré pupille de l'Etat, se voit opposer un jugement d'adoption rendu à son nom en 1975 par le tribunal. Et il est ainsi torturé à loisir, sans fin, condamné à la folie car chacune de ses tentatives de contestations ou de demande d'information est suivie de rétorsion institutionnelle sadique massive.

Je suis aujourd'hui candidate à l'Election Présidentielle. Je n'ai pas à démontrer ni ma capacité, ni mon autorité. Le temps est révolu où les criminels aux mains dégoulinant du sang des enfants, sacrifiés sur les autels sataniques français, terrorisent les français.

L'« affaire » Mérah s'est « produite » quelques jours après que tous les médias, tous les journalistes, des centaines de responsables aient eu connaissance d'une partie de la réalité des actes sataniques

commis par sacrifices humains d'enfants, en recrudescence avec l'échéance de l'élection présidentielle à voler.

L'avocate, Maître Samia Maktouf, avocate du papa d'une des victimes Mr Chennouf, que j'ai contactée aux fins de pouvoir donner un éclairage plus concret à ce papa en deuil pour lequel je compatis sincèrement, n'a pas donné suite à ma demande et je suppose n'a même pas transmis à son client, ma demande de le joindre. L'omerta et les moyens mis pour réduire au silence et enterrer vivants les citoyens prisonniers de ce monstrueux système, ont été massifs.

La loi n'est pas modifiable et elle demeure. Le code pénal est très bien fait et il est applicable à tous. Il prévoit notamment en ces articles 434 et suivant des peines de prison pour quiconque ayant eu connaissance d'un crime ou de ne pas avoir empêché des crimes alors que cela était possible, n'a pas informé les autorités judiciaires. Toute personne informée d'un crime qui porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou est d'un acte de terrorisme qu'elle omet de dénoncer, est en état d'arrestation.

D'urgence, les fonctionnaires doivent démontrer avoir dénoncé ces faits puisque beaucoup, d'après les montagnes de preuves irréfutables, étaient informés ou pire, saisis et mandatés pour protéger les victimes et faire cesser les crimes.

Tous les députés, tous les sénateurs sont aujourd'hui complices de fait, puisque, sauf erreur de ma part, aucun n'a, à ce jour, dénoncé et/ou n'a pu dénoncer ni la prise de pouvoir de force, ni les sacrifices humains, connus partout.

Personnellement, je ne peux pas croire que tous les députés et tous les sénateurs ont commis des sacrifices humains, ont dévoyé l'argent public dans les églises sataniques qui ont pignon sur rue et sont même propriété du patrimoine français, protégés et financés par l'Unesco pour la plupart.

Mon expérience me démontre que les monstres qui sont capables de massacrer par sacrifices humains des centaines d'enfants, compromettent et maintiennent sous une culpabilité féroce des centaines d'autres personnes. Je continue d'espérer que seuls certains sénateurs et certains députés ont commis des sacrifices humains, qu'il serait préférable que les catégories de criminels soient déterminées rapidement et que ceux qui sont détenus ou possiblement détenus par la menace en état de corruption, puissent se déclarer maintenant pour se démarquer de l'état de corruption satanique dans lequel ils se trouvent en se taisant.

Il est bien évident qu'aujourd'hui, cet effroyable terrorisme satanique est à son juste terme et que si les victimes ont été privées d'accès à la justice faute d'existence de structures judiciaires, les auteurs de ces crimes et leurs complices, qui attendent non seulement aux intérêts fondamentaux de la France mais à son seul et unique patrimoine : les français, les enfants français, qui ont éradiqué la structure sociale française et qui attendent aux fondements de l'humanité, sont eux aussi de par ce qu'ils ont construits, privés d'accès à la justice et aux tribunaux et sont des terroristes, tels que le code pénal le définit.

C'est pourquoi, aujourd'hui chaque député et chaque sénateur doit rédiger une déclaration publique d'appartenance ou de condamnation formelle de l'idéologie satanique et de ses rites et ils doivent accompagner leurs déclarations d'actes probants.

Cette déclaration est obligatoire par astreinte.

Les députés et les sénateurs qui souhaitent sortir des emprises de la corruption et/ou du satanisme doivent se signaler par un manifeste personnel et individuel public.

J'ignore quel a été votre choix et votre positionnement personnel alors que vous êtes d'une part membre de la Commission d'Enquête d'Outreau, avocat, et membre de la Commission d'Immunité Parlementaire, sachant par ailleurs que de tels crimes ne sont pas couverts par l'immunité.

Vous avez ainsi été amené à vous positionner à plusieurs reprises, vous avez eu en mains tous les éléments vous permettant de prendre la mesure des atrocités, leur permanence et c'est pour cette raison que je vous sollicite.

Ma demande de vous rencontrer vise à ce que la justice, la juste justice soit rendue individuellement. Actuellement, il est fait état partout de « les députés », « les sénateurs », comme responsables et comme arrestations obligatoires mais je ne suis pas et je ne serai jamais partisane de la justice de groupe, celle qui est en marche puisque personne ne veut tenir compte des réalités réelles.

Les sacrifices humains font se lever les français et les pays étrangers.

Actuellement, c'est Mr Hollande qui va devoir canaliser l'ensemble !

Je souhaite bon courage à tous ceux qui sont là à la tête de la France, sûrs d'eux, enveloppés du déni et incapables d'appréhender la réalité.

La monstruosité des faits n'a pas d'équivalent dans toute l'histoire de l'humanité. Ce qui se passe en France, la folie satanique et ses monstruosité, resteront à jamais dans la mémoire de l'humanité, irrémédiablement comme un holocauste machiavélique que je n'ai pas à vous décrire puisque vous avez eu accès à toutes les pièces de procédure de la petite « affaire » d'Outreau dans laquelle les enfants victimes ont été enterrés vivants, sans droit, sans soin, déniés jusque dans leur témoignage, selon la loi satanique des viols des enfants : « la parole de l'enfant contre celle de l'adulte ».

Il n'y a pas de distance humaine possible. Un responsable politique quel qu'il soit, ne peut pas se pencher sur le « dossier » d'un enfant violé, martyrisé sans fin, sans se pencher en même temps sur son propre enfant. L'enfance c'est sacré. Même si ce mot est interdit en France par les sataniques, un enfant est sacré. Les enfants des autres sont nos enfants. Il n'y a pas de catégorie possible. Il n'existe pas les enfants martyres et les enfants des parlementaires. En l'occurrence, je témoigne que les enfants des parlementaires, nés des suites des viols, sont torturés.

N'importe quel homme, n'importe quelle femme qui, informé de tortures et de crimes contre un enfant, pire, mandaté pour le protéger, se penche sur son propre enfant. L'obligation n'a pas de loi.

Il en va de même pour une nation. Une nation est sacrée. On ne s'approprie pas la direction d'une nation par le crime et l'imposture.

Chaque français a obligation et pouvoir de tout faire pour dénoncer ces crimes et les faire cesser puisque l'Etat est démissionnaire envers les victimes et terroriste de par le coup d'Etat.

Je réitère ma demande de vous rencontrer, en tant que député, puisque la seule appartenance à l'humanité exige que toutes les actions soient menées de front, si possible en encadrant le geyser d'humanité qui jaillit enfin, pour que les criminels sataniques soient mis hors d'état de nuire, soient destitués immédiatement de tout mandat dans ce pays, que les enfants victimes soient pris en charge, que les enfants vendus retrouvent leur famille, qu'un début d'ordre social puisse naître enfin en France.

Pour ma part, je ne peux que constater que l'inconcevable temps de la justice se réalise par lui-même et j'agis en tant que citoyenne et en tant que candidate à l'Élection Présidentielle en France en 2012, puisqu'il n'y a aucune commune mesure entre la légitimité d'une innocente, compétente qui a 50 ans d'expérience en la matière et celle de criminels, ignares et fous. Rien de ce qui émane de criminels ne peut plus ni tenir ni durer.

Personne ne peut plus contraindre quiconque à être sous autorité satanique et criminelle.

La société commence là.

Comptant sur la publicité des déclarations d'appartenance des députés et des sénateurs et sur un rapide rendez-vous en votre cabinet, je vous adresse, Cher Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Mme AMYOT Fabienne